



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'association JAZZ A LA SOUT, représentée par Monsieur BOURGUIGNON Thierry, 16 Avenue Marc Purat - 23000 GUERET, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un concert sur le parking du Bâtiment Saint Joseph, du jeudi 17 juillet 2025 à 18 h 00 au vendredi 18 juillet 2025 à minuit.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la manifestation, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le dix juin deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- **Monsieur Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **Pôle Associatif et Sportif Sostranien,**
- **JAZZ A LA SOUT, Monsieur BOURGUIGNON Thierry.**


Le Maire,

Etienne LEJEUNE